

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

M. René Morin poursuit activement sa campagne électorale dans le comté Saint-Hyacinthe-Rouville.

Les assemblées contradictoires se termineront dans la partie de Rouville samedi après-midi par une rencontre à Saint-Hilaire. M. Morin a été reçu avec enthousiasme partout, et l'accueil fait à M. Gauthier a été celui qu'il méritait ; les populations de Rouville sont unanimes presque à condamner la candidature du candidat de M. Meighen, M. L. J. Gauthier. Les assemblées ont été à l'avantage évident du candidat libéral. Presque partout M. Gauthier, qui est pourtant un bon orateur, a été reçu avec une froideur glaciale et des chefs conservateurs l'ont averti charitablement qu'il ne devait pas compter sur leur concours.

M. Gauthier a tellement compris que le sentiment populaire lui est adverse, qu'il a déclaré à une de ses assemblées tenues à Saint-Hyacinthe qu'il s'attendait d'être battu dans la partie de Rouville par huit cents voix. C'est un aveu qui signifie qu'il sera écrasé dans cette partie du comté.

Deux assemblées contradictoires ont été tenues dans la partie de Saint-Hyacinthe, l'une à Saint-Damase et l'autre à Ste-Madeleine. M. Morin était accompagné de M. Bouchard que M. Gauthier se vantait de pulvériser. C'est le contraire qui s'est produit.

A Saint-Damase, M. Gauthier n'a été applaudi qu'une fois au cours de ses deux allocutions, et par une seule personne, et ce fut à l'occasion d'une facétie qu'il a racontée.

M. Morin a soulevé l'enthousiasme de l'auditoire à plusieurs reprises de son discours, et il a été vigoureusement applaudi. Il a fait voir les contradictions de M. Gauthier et il a démontré que les électeurs de notre comté devaient être unanimes à condamner les voltefaces intéressées de notre ex-député. M. Morin a fait connaître son programme qui est celui du parti libéral et celui d'un représentant qui s'occupera sincèrement de l'intérêt de ses électeurs.

M. Gauthier a été très faible, et il s'est recommandé à la sympathie des électeurs. Pour tuer le temps, il a parlé de questions n'intéressant que de très loin les électeurs de la paroisse, et il a ouvert plusieurs portes qui ont permis à M. Bouchard de faire voir que M. Gauthier est un candidat qui ne cherche qu'à tromper les électeurs sur ses véritables sentiments. M. Bouchard n'a pu en de peine à prouver avec des écrits signés par M. Gauthier lui-même que notre ex-député ne croyait pas un seul mot de ce qu'il venait de prêcher aux électeurs de Saint-Damase.

Une seconde assemblée a eu lieu à Ste-Madeleine et M. Gauthier, averti par la leçon qu'il avait reçue dans la matinée à Saint-Damase, s'est prudemment retranché dans des généralités sur la question des chemins de fer. M. Morin a signalé sa tactique et a mis notre candidat de M. Meighen sur le gril en faisant connaître ses multiples voltefaces. M. Morin a été reçu dans Ste-Madeleine par des applaudissements tellement nourris qu'ils indiquent qu'il recevra le vote presque unanime de cette paroisse. M. Delasges, avocat habitant cette paroisse, a fait aussi un discours qui a été fort applaudi par l'auditoire. Il s'est employé à dénoncer l'attitude du gouvernement et de M. Gauthier son candidat, sur la question de la conscription.

M. Bouchard a fait un discours à l'emporte-pièce, et comme il n'avait que très peu de temps il a demandé, à l'auditoire de modérer ses applaudissements pour lui permettre de faire le plus au complet possible le procès de M. Gauthier.

M. Gauthier avait la réplique dans cette paroisse, mais les esprits sont tellement montés contre lui dans cette partie du comté que notre ex-député a été obligé de renoncer à parler. On l'avait déjà toléré cinquante minutes et la patience populaire était évidemment rendue au bout.

La campagne se continuera telle qu'elle est commencée et M. Gauthier doit réaliser qu'il aurait mieux valu pour lui de remplir la promesse qu'il avait faite, il y a deux ans, dans la paroisse de Saint-Charles, de ne plus jamais se présenter devant les électeurs de notre comté. Il a le sort de tous ceux qui trahissent leurs amis pour servir leurs intérêts personnels. Sa conduite au parlement a été dégoûtante et les électeurs de Saint-Hyacinthe-Rouville lui font sentir qu'ils ne sont pas des aveugles qu'on peut mener où on veut par des périodes sonores et ronflantes.

Ils ont le sens du juste et, ils feront comprendre, par l'énorme majorité qu'ils donneront à M. René Morin, qu'ils ne sont pas gens à tolérer une conduite déshonorante comme celle que M. Gauthier a tenue à Ottawa dans l'espérance d'obtenir un portefeuille.

LES LIBERAUX ET LA CONSCRIPTION

Laurier et ses amis furent continuellement opposés à la conscription.

Les partisans de M. Meighen ont entrepris de faire accroire au peuple le contraire et que Laurier doit comme eux être tenu responsable de la conscription.

Ils ne font qu'ajouter une fourberie de plus à leur lourd dossier d'actes perfides.

Il faut entendre les défenseurs du gouvernement Borden-Meighen clamer en enflant la voix : c'est l'envoi des contingents au Transvaal, en 1899, qui a rendu la conscription inévitable en 1917 ; c'est la loi de la milice amendée en 1904 qui a rendu la conscription inévitable en 1917 !

Ces balivernes ne résistent pas à l'examen et à la réflexion de tout homme renseigné et sérieux.

D'abord, les contingents envoyés au Transvaal étaient composés de soldats volontaires. Des sujets britanniques voulaient aller combattre en Afrique pour leur reine ; Laurier ne crut pas qu'il pouvait ou devait les empêcher de s'enrôler et de partir.

Sir Charles Tupper, le chef du parti conservateur, alors, trouvait que Laurier faisait trop peu et lui reprochait de ne pas payer toutes les dépenses de ces contingents. Le 5 octobre 1899, sir Charles Tupper télégraphiait de Yarmouth (N. E.) à M. Laurier pour lui demander d'envoyer des contingents canadiens en Afrique. Plus tard, à la Chambre des Communes, il lui reprocha de ne pas en avoir envoyé davantage et de ne pas avoir fait payer toutes les dépenses de ces contingents par le pays.

Cela, c'est de l'histoire. Il est évident que si Laurier avait alors refusé ces contingents, il aurait été battu à la Chambre par la majorité qui voulait envoyer des soldats au Transvaal, et il aurait été remplacé, par sir Charles Tupper qui en aurait envoyé le double et nous aurait fait dépenser plusieurs millions.

D'ailleurs, quel est l'homme sérieux qui peut prétendre que cet envoi de volontaires en 1899 a été la cause de la conscription en 1917 ? Bien plus, quel est celui qui sensément peut affirmer que si des contingents n'avaient pas été envoyés en 1899 nous n'aurions pas pris part à la guerre de 1914 ?

Notre contribution à la grande guerre mondiale de 1914 est absolument indépendante de l'envoi de quelques volontaires au Transvaal quinze ans auparavant. Il n'y a aucune liaison entre ces deux faits.

Quelle qu'ait été notre attitude en 1899, nous ne pouvions pas éviter de prendre part à la guerre en 1914.

Si nous nous étions abstenus dans cette grande guerre universelle, nous nous serions déshonorés.

Mais, notre part devait être et rester volontaire, comme Laurier et ses amis l'ont toujours demandé.

L'autre argument des amis du gouvernement conscriptionniste Borden-Meighen, c'est que la conscription était contenue dans la loi de la milice canadienne.

C'est faux.

La loi de la milice autorise le gouvernement à lever POUR LA DÉFENSE DU CANADA les hommes de 18 à 60 ans.

Laurier disait aux communes, le 18 juin 1917 :

"Je dis que la loi actuelle (loi de la milice) ne donne pas au gouvernement le pouvoir de forcer qui que ce soit à aller se battre en Europe".

Voici, au surplus, une dépêche qui constitue une réfutation complète de ce faux argument dont se servent les amis de M. Meighen. Cette dépêche a été envoyée par le gouverneur général au secrétaire des colonies en date du 1er août 1914 :

Ottawa, 1er août 1914.

A causé du danger de guerre qui menace l'empire, nos aviseurs sont à étudier les meilleurs moyens de fournir toute l'aide possible et ils sont prêts à faire ce que les autorités navales et militaires croiront urgent. Ils n'ont aucun doute qu'un effectif considérable pourra être expédié pour servir en Europe.

On a soulevé un doute quant à la position des troupes canadiennes servant en Europe, car, en vertu de l'article 69 de la loi de la milice canadienne, la milice active ne peut aller en service actif en dehors du Canada, sauf pour la défense du pays.

Ainsi, le gouvernement Borden-Meighen lui-même concédait, en

août 1914, que la loi de la milice n'autorisait pas l'envoi de troupes au-delà des mers.

Aujourd'hui, les partisans de M. Meighen disent le contraire pour tâcher, toujours, de fuir leurs responsabilités, de faire porter aux libéraux l'odieuse de leur loi de conscription.

Le peuple ne se laissera pas tromper ainsi.

Ceux qui se renseignent savent que la loi de la milice ne comporte pas la conscription.

Ceux qui ont du bon sens se demandent pourquoi le gouvernement Borden-Meighen aurait fait adopter une loi spéciale décrétant le service obligatoire, si la loi de la milice lui donnait le droit d'imposer la conscription.

Laurier fut toujours opposé à la conscription. Dans la loi de la marine canadienne, il avait eu soin de déclarer (voir les articles 26 et 27) qu'il ne s'agissait que d'un service volontaire.

De 1914 à 1917, Laurier et les libéraux demandèrent à plusieurs reprises au premier ministre Borden s'il avait l'intention de rendre le service obligatoire. Borden répondit non, mais il l'imposa quand même, inspiré par son fidèle Meighen, aujourd'hui son successeur, que M. L. J. Gauthier représente dans le comté de Saint-Hyacinthe-Rouville.

Dans plusieurs discours, Laurier se prononça contre la conscription. Le 18 juin 1917, il déclarait à la Chambre :

"IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE CONSCRIPTION AU CANADA."

"..... En Angleterre on en est arrivé à la conscription, MAIS AU CANADA LA CONSCRIPTION N'EXISTERA PAS."

Le 17 juillet 1917, Laurier disait encore à la Chambre des députés que "la conscription n'était pas nécessaire, qu'il l'avait toujours cru et qu'il le croyait encore."

Le 28 juillet 1917, Laurier disait à la Chambre :

"Je veux qu'on continue la guerre par le volontariat. Je pense comme on pense en Australie, où la conscription a été repoussée....."

"Quant est venue la disposition du service obligatoire, j'ai dû m'y opposer pour la raison qu'ainsi mise devant le pays elle devenait UN INSTRUMENT DE TYRANNIE."

Le 1er août 1917, Laurier disait encore à la Chambre :

"J'entends que nous poursuivions la guerre jusqu'à la victoire finale, mais je veux aussi que notre participation repose sur le principe de L'ENROLEMENT VOLONTAIRE ET NON SUR LA CONTRAINTE."

Quand la loi du service militaire fut proposée à la Chambre par Borden, le 5 juillet 1917, Laurier proposa en amendement que ce bill fût remis jusqu'à ce que SON PRINCIPE ait au moyen d'un referendum été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux.

Dans son manifeste aux électeurs canadiens en date du 5 novembre 1917, Laurier dit :

"Quant à la loi actuelle du service militaire, ma politique sera de n'en pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait eu l'occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un referendum."

Le Star, de Montréal, disait, le 30 août 1917 :

"Il (Laurier) s'est opposé à la loi de conscription. Il y est encore opposé. Il est à présumer que s'il revient au pouvoir après les prochaines élections, il abolira cette loi.

M. Henri Bourrassa écrivait dans le Devoir, le 25 août 1917.

"Que M. Laurier soit personnellement—et très sincèrement—opposé à la conscription, j'en suis persuadé."

Dans une lettre produite à la Chambre, M. Borden écrivait à M. Laurier, en 1917 :

"J'ADMETS QUE C'EST LA POLITIQUE DE L'ENROLEMENT OBLIGATOIRE QUI, DANS VOTRE JUGEMENT, VOUS A EMPECHE DE VOUS ASSOCIER A UN GOUVERNEMENT DE COALITION. J'étais convaincu que l'enrôlement obligatoire était nécessaire et devait faire partie de la politique de la coalition projetée.

D'autre part, vous avez décidé que vous ne pouviez accepter une telle politique et que vous ne pouviez vous joindre à un gouvernement qui l'adopterait."

ROBERT BORDEN.

Toutes ces preuves et ces faits historiques démontrent que Laurier et ceux qui lui restèrent fidèles combattirent la conscription jusqu'au bout.

LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

18 Novembre 1921 — Lorsque cette lettre paraîtra, d'un bout à l'autre du pays, on aura procédé à l'appel nominal des candidats. Généralement le parti qui compte le plus de candidats est plus certain de l'emporter.

On sait qu'il y a 235 comtés dans tout le Canada, y compris le Yukon. Les libéraux ont été les premiers à faire le choix des candidats et ils restent les premiers avec environ 200. Les conservateurs, les par-

suite à la sixième page

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Nov. 18—Marie, Albina, Fernande, fille de Charles St-Germain et de Albina Raymond. Parrain et marraine, Prosper Raymond et Albina Phaneuf.

" 20—Marie, Gabrielle, Jeannette, fille de Elie Brodeur et de Alma Bellehumeur. Parrain et marraine, Fortunat Brodeur et Gabriel Thériault.

" 23—Paul, Maurice, Auguste, fils de Jean-Baptiste Plamondon et de Eva Théault. Parrain et marraine, Auguste Plamondon et Arzélie Fontaine.

MARIAGE

Nov. 22—Entre George Nadeau, de St-Pierre de Montréal, fils de Pierre Nadeau et de feu Amanda Arès, et Juliette Leboeuf, fille de Alexandre Leboeuf et de Elodia Jacques, de cette ville.

SEPULTURES

Nov. 13—Charles-Auguste Mongeau, fils de J. B. Mongeau, et de feu Rosalie Baron, 23 ans.

" 23—J. Chs-Emile Bienvenue, fils de Ovila Bienvenue et de Marie-Rose Plamondon, 15 jours.

REMERCIEMENTS

La famille J. B. Mongeau remercie bien cordialement toutes les personnes qui ont daigné, de toutes manières, lui témoigner des sympathies dans la récente épreuve qui l'a visitée par la mort de M. Charles-Auguste Mongeau.

FRAPPE A MORT

Un monsieur Médéric Gagnon, âgé de 37 ans, et demeurant à Richmond, a été tué par un convoi, devant la gare du Grand Tronc, à St-Hyacinthe, samedi dernier. Dans l'espace de quinze jours, c'est le deuxième accident de ce genre que nous avons à déplorer. Ce monsieur Gagnon était à l'emploi du Grand Tronc comme contremaître dirigeant une équipe qui travaillait sur les ponts entre Richmond et St-Hyacinthe. Gagnon, qui avait eu affaire à traverser la cour, revenait vers le quai de la gare quand il fut frappé par un train local qui venait de quitter la gare et qu'il ne voyait pas à cause d'autres trains qui se trouvaient sur les voies. Il eut le crâne fracturé et reçut aussi plusieurs autres blessures.

Une enquête a eu lieu devant le coroner Viger, à St-Hyacinthe, et un verdict de mort accidentelle a été rendu.

STATISTIQUES

M. le chanoine Senécal, curé de la cathédrale, donnait dimanche au prône le résultat de sa visite paroissiale, terminée ces jours derniers. Les statistiques soumises sont très intéressantes et sont les suivantes: Familles, 1530; âmes, 6781, communiant, 5755. Village Saint-Antoine: Familles, 31; âmes 148; communiant, 104. Campagne de la rive nord: Familles, 39; âmes, 242; communiant, 191. Les totaux sont donc de 1600 familles, 7175 âmes et 6045 communiant. En ajoutant le personnel des communautés religieuses comprenant les religieux, religieuses, vieillards, orphelins, domestiques, l'on arrive à un total de 1283 qu'il faut ajouter à la population qui est de 7175, avec un grand total de 8458 âmes et 7328 communiant.

Commission des Liqueurs

Nouveaux Règlements

EN vertu des pouvoirs que lui confère la Loi des Liqueurs, Art. 15, Clause 2, la Commission des Liqueurs a établi les règlements suivants qui ont été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, publiés dans la Gazette Officielle de Québec et ont aujourd'hui force de loi.

REGLEMENT "A"

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la Loi des Liqueurs alcooliques, lequel se lit comme suit:

"La Commission déterminera la manière dont doit être meublée et aménagée une taverne ou une salle à manger pour jouir du privilège que confère sa licence".

La Commission statue par les présentes que l'usage d'installations appelées "comptoirs" (bars) sera prohibé dans les établissements faisant affaires en vertu de licences de taverne.

REGLEMENT "C"

"Les personnes en faveur de qui les licences seront accordées devront afficher leur nom dans un endroit en vue, d'une manière convenable à l'extérieur de leurs locaux, pour établir sans équivoque la responsabilité du licencié".

REGLEMENT "E"

Attendu qu'il est à propos que la Commission des Liqueurs régle la manière dont les détenteurs de licences de tavernes, dans la

province de Québec, conduiront leurs établissements; et

Attendu que la musique, le chant ou la danse dans ces établissements y seront causes probables de désordre et sources d'abus sérieux;

En conséquence il est par les présentes statué:

1. Sont défendus la musique, le chant ou la danse, dans aucun des dits établissements, exécutés par aucune personne quelconque, par aucuns moyens ou d'aucune manière;

2. Toute violation de la disposition du paragraphe 1 des présentes sera considérée cause suffisante d'annulation de licence de taverne, par la Commission des Liqueurs de Québec.

REGLEMENT "F"

"La Commission désire que, entre 10 heures p.m. et 9 heures a.m., et généralement durant les heures de fermeture obligatoire légale des tavernes, les fenêtres soient disposées, les stores et rideaux tirés, de manière à ce que, de la rue, on puisse facilement voir l'intérieur de ces établissements".

EN RESUME, l'usage des bars ou comptoirs pour la vente et la consommation de la bière est strictement défendu, à la campagne comme à la Ville;

Les détenteurs de permis sont tenus d'afficher leur nom bien en vue, à l'extérieur de leurs établissements; Sont défendus, dans les tavernes, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit: la musique, le chant et la danse;

Enfin, entre dix heures du soir et neuf heures du matin et durant les heures de fermeture obligatoire, les fenêtres, stores et rideaux des tavernes devront être disposés de façon à ce qu'on puisse voir l'intérieur de ces établissements.

La Loi (Article 51) spécifie que:

"Quiconque viole les dispositions de ces règlements commet une infraction à la Loi des Liqueurs, et se rend passible en sus du paiement des frais: au cas d'une première infraction, d'une amende n'excédant pas cent piastres et, à défaut de paiement de cette amende et des frais, d'un emprisonnement d'un mois dans la prison commune; et, au cas d'une infraction subséquente, d'un emprisonnement d'un mois dans la prison commune".

Les prescriptions de la loi sont formelles. La Commission possède en plus, le pouvoir de révoquer, sans aucune formalité, en tout temps, les permis de ceux qui n'observent pas la loi.

Commission des Liqueurs de Québec

AVIS

LA COMMISSION INFORME LE PUBLIC QUE TOUTS SES EMPLOYES SONT PORTEURS DES MOYENS D'IDENTIFICATION NECESSAIRES. TOUTE PERSONNE QUI SE PRESENTERAIT SANS ETRE PORTEUR DE CETTE PIECE OFFICIELLE DEVRA ETRE CONSIDEREE COMME UN IMPOSTEUR.

GRANDE ASSEMBLEE

POUR

Dames et Messieurs

EN FAVEUR DE

M. RENE MORIN

Candidat Libéral

AU

THEATRE CORONA

SAMEDI SOIR, LE 26 NOV.,

A 7.30 HEURES.

Le CANDIDAT, L'HONORABLE Dr. CHOQUETTE, de St-Hilaire, M. Fernand RINFRET, député de St-Jacques, et d'autres orateurs porteront la parole.

Rendez-vous en foule ! !

"Le Clairon", St-Hyacinthe.

Tél. 463

Bureau :
279 Cascades.

Tél. 474w

Résidence :
30 Ste-Anne.

H. LETOURNEAU

ENTREPRENEUR PLOMBIER
FERBLANTIER COUVREUR

Spécialités :—Plomberie de tous genres; Posage d'Appareils de Chauffage à Eau Chaude à Air Chaud ou à la Vapeur.

Couverture en tôle ou en papier; Fabrication de Ferblanterie et Réparations Générales.

Nous mettons à votre disposition des Experts dont nous pouvons certifier d'avance un service Prompt et Garanti à des prix modérés.

Une visite est sollicitée

DEMANDE EMPLOI

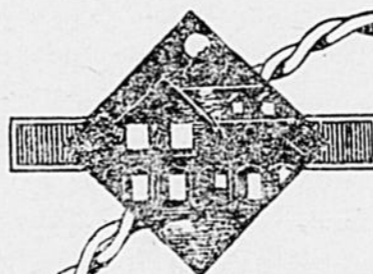
Une sténographe, sachant les sténographies anglaise et française demande emploi. S'adresser au bureau du Clairon.

Meilleures Patates
\$1.10 Le minot
THOS. HEBERT

TEL. 128

316 GIROUARD

jno



LA CHEVAUCHEE DU MANCHE A BALAI

Dans les contes de fées des jours anciens, la vieille sorcière traversait les airs sur son manche à balai.

Aujourd'hui elle ferait son voyage en aéroplane.

Mais la ménagère qui se sert encore d'un balai—travaillant des heures et des heures avec un mal de dos et des bras fatigués—pour tâcher d'enlever la poussière qui persiste à se loger dans les tapis épais, se trouve en quelque sorte à faire partie des temps reculés du "Manche à Balai" Seulement un tour du commutateur de votre

BALAYEUSE PAR VIDE

et presto, toute trace de poussière est disparue des tapis et carpettes par l'aspiration de l'air. Vos tapis redeviennent aussi propres que des neufs, pour deux sous par heure.



LE FOYER

LES CÈPES

Sous le grand vent d'autan aux larges symphonies,
Du haut des hêtres qu'il dépouille lentement,
Pleuvent les feuilles d'or et les faïnes brunies,
Humble récolte du moment.

A la même heure, dans les scus-bois, sur les mousses
Où l'orage a versé sa tiède pluie à flots,
Les cèpes ont surgi, — têtes noires ou rousses,
En une seule nuit éclos.

Peuple étrange, sorti soudain de quelque boîte,
De bons hommes figés, raides, silencieux,
Courts et ventrus, ou bien sveltes et gracieux,
Parfumant l'air de leur chair moite.

Isolés ou jumeaux, trois sur un pied parfois,
Groupés en cercle ainsi que des marmots bien sages,
Sous leurs larges chapeaux, ils cherchent leurs visages,
Avec de petits airs sournois . . .

Mais la nouvelle s'en est vite répandue :
Et ramasseurs de glands, de faïnes ou de marrons.
Accourent, et de cette manne inattendue
Emplissent leurs lourds paniers ronds.

Hâtez-vous, en effet ; leur parfum est fugace,
Leur chair se putréfie en peu de temps ; demain,
Rongés par le bousier, souillés par la limace,
Ils ne tenteront plus ni les yeux ni la main !

Hâtez-vous, mais soyez prudents : le diable et l'ange
Voisinent bien souvent chez les cèpes aussi ;
L'œil s'y trompe parfois, et la forêt se venge
Sur les goinfres raflant la tribu sans merci.

Ne te risque pas seul, novice, à la cueillette
De ce fruit savoureux, mais plein de trahison :
Tout cèpe n'est pas sûr, ni toute oronge honnête
Lilliput a ses Borgias gros de poisons . . .

"Il ne faut pas juger des gens sur l'apparence":
Et c'est ne rien savoir d'eux que savoir leurs noms.
La Fontaine a cueilli cet adage, je pense,
En cueillant, à Château-Thierry, ces champignons.

FRANCOIS FABIE.

AUBE

L'air frais encor, dans la feuillée,
Sèche l'eau du ciel goutte à goutte
Sur les branches éparpillées,
Le taillis reste obscur, la forêt est sans voix,
Car aucune oreille n'écoute.
Mais voici qu'un frisson s'élève et court les bois :
La plaine entière est éveillée
Par un chant qui vient sur la route,
Voyageur ou berger, qu'importe ?
Dans ce chant lointain qu'on devine,
C'est le grand réveil qu'il apporte.
Il arrive, et pour lui tout s'anime et tout vit ;
L'eau lui parle dans la ravine ;
Pour l'accueillir, l'oiseau gazouille et sort du nid.
Roi qui passe, il a pour escorte
Les rayons de l'aube divine . . .

PIERRE DE NOLHAC

PIQUE-NIQUE

En tout temps mais surtout pendant la belle saison, Dinard possède une colonie anglaise assez importante, colonie composée de familles aisées qui s'installent sur la jolie plage bretonne pour prendre des bains et pour contempler la mer. Outre les étrangers de nombreux Français viennent s'y fixer ; Anglais et Français s'y lient, se réunissent pour se distraire en commun et, reconnaissons-le, les Anglais sont des maîtres dans l'art de se créer des distractions.

Cette année, les familles de Dufreville, Laribois, de Peyrola, s'étaient rencontrées avec lord Vytton et ses nombreux enfants, les familles Brackson, et Maxford. Dans cette société choisie, quelques célibataires étaient admis ; un jeune porte déjà renommé, qui venait tous les ans passer la belle saison à Saint-Enogat, et quelques officiers de la garnison voisine.

Chaque année, c'étaient des distractions nouvelles : parties de pêche, de lawn-tennis, promenades en mer, excursions dans les environs lorsque le temps ne permettait pas de sortir, thé et jeux divers tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Pour varier, Pétrus, le poète, avait proposé un déjeuner en pique-nique à la campagne, au bord de la mer, proposition qui avait été adoptée à l'unanimité. Chacun devait apporter son plat, garder le plus secret sur sa nature, la surprise devant être le principal attrait de ce repas champêtre.

Chaque maîtresse de maison s'était ingénié pour trouver un mets sortant de l'ordinaire ; les cuisinières s'étaient surpassées ; le pique-nique promettait des surprises culinaires délicieuses.

La veille, le poète se rendit chez la comtesse.

— Je viens prendre congé de vous, lui dit-il, et vous prévenir qu'à mon grand respect, je ne pourrai pas assister au pique-nique. Je suis obligé de partir ce soir.

— Comme c'est regrettable ; s'écria la comtesse.

— De graves intérêts me forcent à retourner à Paris.

— Vous ne serez pas des nôtres, vous qui avez eu l'idée du pique-nique.

— J'en suis désolé.

— Nous couptions sur un poème culinaire.

— Je fournirai mon plat, néanmoins, dit le poète en souriant. Je suis sûr que vous réservez à toute la société une surprise du meilleur goût. A quel mets vous êtes-vous arrêtée.

— Oh ! je ne dois pas le dire.

— Puisque je pars.

— C'est vrai ; vous me garderez le secret.

— Je le jure.

— J'ai un superbe faisan que mon mari m'a envoyé.

— Un faisan ! s'écria le poète ; ne faites pas cela.

— Pourquoi ?

— Je viens de rendre visite à madame Laribois ; c'est son plat.

— Ce n'est pas possible !

— Hélas ! si.

— Quelle fâcheuse coïncidence.

— Vous devriez changer de mets, reprit Pétrus ; deux faisans, ce serait trop ; cela ne serait pas original.

— Sans doute ; que faire.

— Voulez-vous me permettre de vous donner un conseil ?

— Avec plaisir.

— Substituez au faisan un cochon de lait.

— C'est une idée !

— Personne n'y pensera.

— C'est probable.

— Et votre plat aura le mérite de ne pas être banal.

— Vous me sauvez ! s'écria la comtesse ; il n'y a que les poètes pour avoir de l'imagination.

— Vous me flattez, répondit modestement Pétrus.

— Je vous remercie mille fois.

— Vous êtes mille fois trop bonne, cela n'en vaut pas la peine, reprit le poète qui prit congé de la comtesse.

— Il se rendit chez Mme Laribois, femme d'un riche banquier.

— Madame, dit-il, je viens prendre congé de vous.

— Vous me quittez ; demanda Mme Laribois.

— Pour quelque temps ; de graves intérêts m'y obligent.

— C'est fort ennuyeux.

— Ce qui me contrarie le plus c'est que je ne pourrai pas assister au pique-nique.

— Votre œuvre. Ne pouvez-vous pas ajourner ce départ ?

— Impossible. Le pique-nique sera des plus réussis ; il paraît que ces dames se sont surpassées. Puisque je serai absent, ne serais-je pas trop indiscret en vous priant de me dire quel plat vous emportez ?

— Je veux bien satisfaire votre curiosité, à condition que cela reste entre nous.

— Je serai muet comme la tombe, répondit gravement le poète.

— Je compte sur votre discrétion ; eh bien, dit Mme Laribois en baissant la voix, j'emporte un pâté d'allouettes.

— Comme je suis heureux d'être venu ! s'écria le poète ; c'est le plat de la comtesse de Dufreville ; elle vient de me le dire à l'instant.

— Quel contre temps ! Ces choses-là n'arrivent qu'à moi.

— Heureusement que je vous ai prévenue à temps ; vous pouvez encore changer.

— Mais quoi prendre ?

— Voulez-vous me permettre de vous conseiller ?

— Faites.

— Dans un pique-nique, il faut autant que possible que chacun apporte un plat différent ; je crois que j'ai trouvé un mets auquel personne ne pensera.

— Dites vite ; vous me faites languir.

— Achetez un cochon de lait.

— Bravo ! L'idée est excellente.

— Je la donne pour ce qu'elle vaut.

— Elle vaut son pesant d'or.

— Non, c'est trop, c'est trop, dit le poète en baissant les yeux, et il se retira pendant que Mme Laribois l'accablait de remerciements.

Il vint chez mistress Brackson femme d'un colonel de horse-guards, en retraite.

— Obligé de partir tout de suite pour Paris, je viens vous faire mes adieux, dit-il.

— Aôh ! dit mistress Brackson, qui parlait assez difficilement le français, vous partez sans venir au pique-nique ; ce était abominable.

— Croyez, madame, que je regrette vivement.

— Et moi, encore plus.

— Je me réjouissais d'être des vôtres ; connaissant votre goût, je me délectais à la pensée du déjeuner de demain. Quel plat comptez-vous offrir ?

— V'avez-vous que ce était défendu.

— De le dire aux autres ; mais moi, je pars.

— V'avez-vous que ce était défendu ?

— Ce soir.

— Je emportais un plum-pudding.

— Gardez-vous en bien ! s'écria le poète.

— Pourquoi ?

— C'est le plat de Mme Laribois.

— Le plat de Mme Laribois ; ce était abominable.

— C'est comme cela. Il ne peut pas y avoir deux plum-puddings.

— Non, ce ne serait pas convenable.

Je suis très mal à l'aise.

— Voulez-vous me permettre de vous tirer d'embarras ?

— Comment donc ! avec bonheur.

— Il vous faut un plat auquel nul ne songera.

— Yes ; c'est cela que je voulais.

— Prenez un cochon de lait.

— Un cochon. Ce ne serait pas shocking.

— Pas du tout ; un pique-nique est un déjeuner sans façon.

— V'avez-vous raison ; je prendrai le cochon ; je v'avez très reconnaissante.

Il n'y a pas de quoi dit le poète qui se rendit chez les autres invités chez lesquels il renouvela la même comédie ; il se fit renseigner sur le plat choisi, le fit changer contre un cochon de lait et, heureux d'avoir servi à ses maîtres un plat de sa façon, il partit.

L'endroit désigné pour le déjeuner était situé à dix kilomètres de Saint-

BUREAU :
TEL. BELL 500
203 Rue Cascades
710-R-11

RESIDENCE :
TEL. BELL 92
74 St-Dominique
POINTE AUX FOURCHES

AMYOT & SAVARY

REPRESENTANTS DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

"LA PREVOYANCE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Sur la Vie, contre les Maladies, les Accidents, Responsabilité Patronale.

A bien noter que \$1.00 par mois payée à

"LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou accidents

"La Palatine"

DE LONDRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE TOUTE NATURE
A VENDRE OU A ECHANGER.
ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Dacks, Mousselines, Or ganidis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toute laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux Tapis, tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETÉS ET FRANÇAIS, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, ÉPONGES, BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc. Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses. EST PRESCRIPTIONS DES MÉDECINS. REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN. Bureaux et Pharmacie

197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.

Téléphone, jour ; 348 — Téléphone, nuit : 311

Dr A. P. Cartier a son bureau du jour à la Pharmacie Collette, où il se tiendra à la disposition du public.

Abonnez vous au "Clairon" le véritable organe libéral.

Enogé ; à l'heure dite, tous les invités arrivèrent ; les jeunes filles ravissantes dans leurs fraîches toilettes d'été, procédèrent à une installation sommaire sur l'herbe pendant que chacun sortait avec mystère le plat choisi, soigneusement dissimulé dans le coffre de chaque voiture.

—A table! s'écria lord Vytton.
Le domestique de la comtesse apporta un superbe cochon de lait, celui de Mme Laribois, un autre, et ainsi de suite, au grand ébahissement de tous. Ce fut d'abord un éclat de rire général auquel succédèrent la stupéfaction et le dépit d'avoir été mystifiés.

—Rien que de ces vilaines bêtes! s'écria mistress Brackson, ce était affreux.

—C'est-à-dire, ajouta un capitaine de dragons qui avait apporté du champagne, les garçons devant fournir le liquide, que, autant d'invités, autant de...
—Vous, soyez convenable! s'écrièrent les dames furieuses.

E. FOURNIER

LES ETRENNES

Rappelez-vous qu'il n'y a rien de plus à la mode et de plus agréable à recevoir que des rentes des "Prévoyants du Canada".

ELLES SAUVERENT LA VIE DU BEBE

Mme Alfred Tranchemontagne, St-Michel des Saints, P. Q., écrit : "Les Tablettes Baby's Own sont un excellent remède. Elles ont sauvé la vie de mon bébé et je puis hautement le recommander à toutes les mères." L'expérience de Mme Tranchemontagne est celle de milliers d'autres mères qui ont éprouvé la valeur des Tablettes Baby's Own. Ces Tablettes sont un remède efficace et sûr pour les tout petits et elles ne manquent jamais de régulariser l'estomac et les intestins, soulageant par là toutes les maladies de moindre importance dont les enfants souffrent. Elles sont vendues par les marchands de remèdes ou par malle, 25 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

GROS BENEFICE POUR VOUS

Il y a de gros bénéfices pour vous à acheter des rentes des "Prévoyants du Canada".

Heureux d'avoir essayé le traitement par le tonique

Par son emploi la force et la vigueur lui furent rendues de nouveau.

Il est naturel d'être fatigué après un fort exercice. Le repos et la nourriture remettent l'organisme à son état normal après un tel effort. Mais être fatigué tout le temps est un symptôme d'une condition anémique qui ne sera soulagée qu'à moins que le sang ne soit reconstitué.

Une telle condition anémique est si graduelle dans son accès et généralement si exempte de douleurs aiguës, qu'il est souvent très difficile de persuader à la personne qui en souffre de faire quelque chose pour cela. Mais ce n'est pas une condition qui se soulage par elle-même. Si le sang n'est pas enrichi la maladie augmentera. Les nerfs ne seront pas assez nourris et des douleurs névralgiques s'en suivront. Des troubles digestifs résultent

souvent d'un sang pauvre, le sommeil est dérangé et un état d'épuisement général peut se produire.

M. Wilson Johnson, Nineveh, N. E., dit : "Il y a quelques années mon organisme était dans un mauvais état d'épuisement. Mes nerfs semblaient toujours à bout de forces et je me trouvais moi-même si faible que je pouvais à peine faire tout travail. Je souffrais de maux de tête et de douleurs dans le dos et en dessous des épaules, et j'étais si souvent sans sommeil la nuit, que quand le matin arrivait je me sentais aussi fatigué que quand je m'étais couché. Je prenais des remèdes tout le temps, mais cela ne me faisait pas grand bien ; un jour je lus le témoignage d'un homme qui souffrait de la même maladie que moi et qui recommandait fortement les Pilules Roses du Dr Williams. Je décidai de faire un bon essai de ce remède et après en avoir pris six boîtes, je me sentis beaucoup mieux. Je continuai de prendre les pilules jusqu'à ce que j'en eus pris six autres boîtes et je suis heureux d'avoir agi ainsi vu que je jouis maintenant de la meilleure santé et je conseille à tous les hommes qui se sentent épuisés de faire un bon essai de ces pilules."

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr Williams chez tout marchand de remèdes, ou par la malle à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LA FAMILLE NATIONALE

Pourquoi ce chef d'une nombreuse famille n'est-il pas en peine pour élever ses enfants? C'est parce que son père a eu l'heureuse idée de lui acheter des rentes des "Prévoyants du Canada".

L'IVROGNERIE A LA MAISON

Une conséquence inévitable de la loi Volstead sur la prohibition que son auteur n'avait pas prévue.

La prohibition, telle qu'on la pratique aux Etats-Unis depuis deux ans a éliminé le "bar"; mais a-t-elle éliminé l'ivrognerie? A cette question laissons répondre M. Samuel Hopkins Adams, dont le travail a préparé les voies, par toute l'union américaine, à l'adoption de la loi Volstead.

Voici ce qu'écrivit M. Adams, dans le "Collier's" du 16 juillet dernier. "Le bar n'est plus une institution publique, il n'est que semi-privé. On doit être agréé, posséder des lettres de créance parfaites pour y entrer. Ainsi la suggestion des portes battantes a-t-elle disparu.

"Il est évident que ceci a produit une diminution importante dans la consommation totale de l'alcool. Et c'est tout au crédit de la prohibition. De plus, le bar semi-privé n'est pas aussi enclin à envoyer des gens ivres tituber sur le trottoir pour se faire de la réclame que l'était le bar public d'autrefois.

"Autrefois le bar portait le stigmate d'être un foyer d'ivrognerie. Jusqu'à quel point ce stigmate s'attache-t-il maintenant à la maison? Il est impossible de le dire. Mais si nous pouvions obtenir des statistiques, je crois qu'elles démontreraient que l'ivrognerie à la maison augmente continuellement, ce qui est la conséquence directe de la suppression du bar public. La stupéfiante augmentation des cas d'alcoolisme dans les hôpitaux semblerait le prouver.

"On peut discuter la question de savoir si le bien qui est résulté d'un côté compense le mal produit ailleurs, mais il faut toujours donner son importance vraie à la diminution de la somme totale d'alcool consommé."

Il ne faut pas croire d'ailleurs que cette fameuse loi Volstead s'observe partout à la lettre. M. Adams l'avoue : "Chicago veut des bars, il en a encore malgré la loi. La même remarque s'applique à divers degrés à New-York, Philadelphie, Boston, Saint-Louis, Cincinnati et à d'autres villes de population moyenne qu'on suppose fortement prohibitionnistes, comme Rochester, Syracuse, Buffalo, Albany et Troy."

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heures de départ des trains : —
Heure solaire
+ 5.30 a. m. x 7.20 a. m., x 10.25 a. m. — 4.32 p. m. + 5.22 p. m. Pour Montréal, Ottawa, Toronto, Chicago, Winnipeg, Vancouver et les Etats de la Nouvelle Angleterre, Boston, Lowell, Nashua, Springfield, pour ces derniers endroits les trains partent de Montréal tous les jours à 9.00 a. m. et 8.00 p. m.

Local pour Montréal + 9.50 a. m. x 5.47 p. m. + 12.43 a. m. Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, x Victoriaville Québec.

Heures de l'arrivée des trains : + 9.50 a. m. + 1.25 p. m. + 5.22 p. m. p. m. x 5.27 p. m. x 6.40 p. m. et + 12.53 p. m. des Etats-Unis et de l'Ouest.

+ Tous les jours.
x tous les jours, dimanche excepté.
= Dimanche seulement.

Nous émettons des billets, bons sur le Pacifique Canadien ou le Canadien National, à partir de Montréal, sur demande des passagers. Le bagage est aussi enregistré directement de Saint-Hyacinthe à destination.

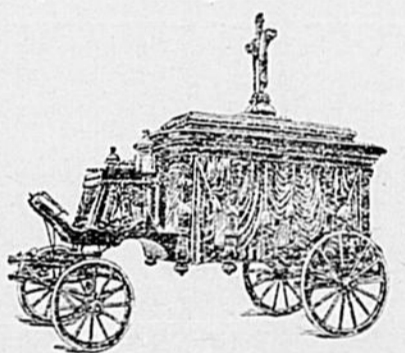
Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise ou à J. P. Lazure, chef de gare.

Reservation de wagon-lit faite sans charge et avec promptitude.

Benoit & O'Brien
ENTREPRENEURS
Electriciens

TELEPHONE 154
233 Rue Cascades
ST-HYACINTHE...

SIROP DE LA MERE
SEIGEL
est excellent dans les indigestions, parce qu'il stimule naturellement et efficacement les fonctions de l'estomac et du foie. Avec ces organes en bonne condition l'indigestion est impossible. Faites-en l'essai aujourd'hui.
LES INDIGESTIONS
Le Sirop de la Mère Seigel est vendu partout 50c et \$1



Tél. 641 7 Rue Laframboise
Tél. Rés. 614 F. Rés. 61 Bourdages

V. J. MONGEAU, L'EE

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES
EMBAUMEURS DIPLOMES

Méthode la plus moderne nous permettant d'embaumer un corps SANS LE MUTILER en aucune façon.

Bons Services : : : Prix modérés
AMBULANCE AUTO
AUTO DE LOUAGE ST-HYACINTHE
VOITURES, ETC.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50

Ailleurs au Canada... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

Si vous Souffrez du

RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égaler.
En vente partout

LINIMENT TRIOMPHE DE LA DOULEUR MINARD
Yarmouth, N.E. F6

A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger
Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

Tel. Magasin 325 Tel. Résidence 593
P. RAVENELLE
Marchand de chaussures et cuir,
SELLIER ET CORDONNIER
Agent pour la chaussure "INVICTUS"
SUCCESSEUR DE B. BELANGER
135 Rue Cascades ST-HYACINTHE.
5 fév-6 août

J. S. Beaudet
Notaire.
Argent à prêter. — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P. Q.
—6-18

TERRAINS A VENDRE
Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard.
S'adresser à :
MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard. jno

PACIFIQUE CANADIEN
LES TRAINS LAISSENT MONTREAL GARE WINDSOR TOUS LES JOURS POUR
Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago, Sault-Ste-Marie, Duluth, St-Paul Minn., North Bay, Cobalt.
AUSSI
Winnipeg, Vancouver, Victoria, Seattle, et les stations intermédiaires.
Tous les trains sont pourvus des équipements les plus modernes.
Pour informations, s'adresser à :
J. E. MORIN
92, rue Mondor, Téléphone 70

J. Arthur Archambault Ernest Robitaille
Rés : Tel. Est 5615w Rés : Tel. Las, 1501 st
ARCHAMBAULT & ROBITAILLE
COMPTABLES
CI-DEVANT DU BUREAU DE L'INSPECTEUR DE L'IMPOT SUR LE REVENU, DISTRICT DE MONTREAL
Spécialité :
Rapports sous la loi de l'Impôt sur le Revenu et sous la loi taxant les profits d'affaires.
180 RUE SAINT-JACQUES, CHAMBRE 302
MONTREAL.
3d 1920 au 3d 1921

Parlons raison

Psychologie de l'annonce.

La mentalité publique paraît de nos jours dans un tel état d'ébranlement nerveux qu'elle a fait dire à Lloyd George : "Les peuples semblent être frappés du choc des obus." L'exagération envahit tous les domaines et cause partout des résultats néfastes : l'art dentaire en ressent les suites que l'annonce répercute. Les réclames atrape-nigauds émaillent par ci par là la grande presse et, faute de science, l'on fait miroiter le plus grand nombre possible d'appartements aux murs dorés (sans oublier les coins d'escaliers), à l'outillage mystérieux, comme si la clientèle allait voir un dentiste pour admirer les appartements du propriétaire. Souvent des prix de bazar, s'alignent pour leurrer le client, dominés de portraits de sibylles à faire rêver des soldats en goguettes, tout comme si la face humaine se passait au moule.

La plus grande découverte des temps modernes—la télégraphie sans fil—fut cependant faite par Branly dans un rez-de-chaussée. C'est la science et l'étude qui fait l'homme de profession. Personne ne veut travailler de nos jours et la preuve, c'est qu'on ne parle que de grèves dans les journaux. Certains professionnels trop souvent sont atteints de cette paresse néfaste et ils sont partout : au club, au jeu, à la jouissance, mais jamais dans les livres et à l'étude. Edison a dit cependant que la science se compose de 98% de transpiration et 2% d'inspiration. Faute de science pour attirer la clientèle l'on se rabat sur toutes sortes de demi-moyens parfois saugrenus, ou pour le moins peu sérieux, qui éclaboussent souvent leur auteur.

Le public a le droit d'être traité honnêtement. Les inventions du Dr Fournier sont là à l'encontre des légèretés de l'annonce, et les clients qui viennent à ses bureaux de tous les coins du pays et d'ailleurs sont la preuve journalière de l'appréciation de ses découvertes.

Les dentiers.

Qui dit dentiste dit dentier : l'un inclut l'autre. Il est question dans "Parlons science", des principales ruses mathématisées touchant le matériel pour fabriquer cette pièce de prothèse. Quant aux études et observations, recherches, connaissances anatomiques et dynamiques de la bouche cela dépasse les notions d'un grand nombre de dentistes.

Il vient de se former aux Etats-Unis une association nationale de dentistes qui vont s'occuper seulement de dentistes. Pour y appartenir il faut être choisi par la direction et payer \$100 (somme qui n'est jamais retournée). Après un an de postulat, si le candidat est reconnu être réellement un inventeur, un travailleur qui peut rendre service, il est alors déclaré membre. L'association compte à peine 20 membres sur 60,000 dentistes pratiquants aux Etats-Unis.

Anecdote vécue.

Il y a quelques années un mécanicien dentaire se présentait, sur bill, pour être reçu dentiste. Comme il n'avait fait que des dentiers durant 18 années de sa vie, il était à présumer qu'il savait quelque chose sur ce sujet. En présence de 11 (onze) examinateurs la question suivante lui fut posée : "Vous mettez généralement une succion, communément appelée un cœur, dans le fond du dentier?—Où cela? —Dans le plus creux du palais.—Quel est le meilleur endroit de ce plus creux du palais?—Impossible d'avoir une réponse. C'est étrange, mais le plus étrange fut que des 11 examinateurs il n'y avait que le président et l'auteur de la question qui connaissaient la réponse. Ceci lève un coin du voile sur l'ignorance en cette matière.

Le Dr Fournier a tourné et retourné les 5000 pages, au moins, de littérature sur ce sujet des dentiers que contient sa bibliothèque. Il a reçu et reçoit mensuellement depuis 20 ans toutes les meilleures revues publiées sur cette matière. Il a de plus eu maintes conférences avec les sommités reconnues dans cette ligne. Pour compléter le tout et après avoir tout essayé il a finalement risqué sa vie dans une expérience sur lui-même, le 9 juin 1916, par l'implantation et la rétention durant 19 jours d'une vis métallique dans la machoire supérieure et cela pour essayer de résoudre à jamais le problème de la rétention des dentiers. C'est dire, en résumé, que les connaissances du Dr Fournier en fait de dentier sont aussi complètes que la science peut fournir à date.

UNIQUE AU MONDE

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

La somme de mille piastres (\$1,000.00) sera versée au fonds de souscription en faveur de l'Université de Montréal sur production de la preuve que l'affirmation ci-dessus est erronée.

La personne (ou le groupe) qui fera cette épreuve avec succès recevra \$500.00 pour défrayer ses dépenses.

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

ATTENTION
A louer pour fins de fabrication légère ou salle de réunion, 3 étages, de 50 x 27 pieds, chauffés et bien éclairés.
Peut être loués séparément, étage par étage, si désiré.
S'adresser à :
O. LARIVIERE & CIE
269 rue Cascades, Ville.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS Tél. Bell 141
Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES Tél. Ma In 556
Phaneuf & Poirier
AVOCATS
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

FELIX
S'EN VIENT
GRAND CHOIX DE
Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux
Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

LOGEMENTS A LOUER
De beaux logements, de 4 à 5 appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. Pour informations, s'adresser au No 28 Bourdages jno

BIERES et PORTERS DOW
POUR LES VISITES.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Horaire des trains à la gare St-Joseph.
8.50 a. m. vers Farnham.
11.35 a. m. " St-Guillaume.
3.50 p. m. " Farnham.
6.35 p. m. " St-Guillaume.
Cet horaire est d'après l'heure de la ville c'est-à-dire l'heure avancée.
Tous ces trains font le raccordement avec tous les trains pour les Etats-Unis, l'Ouest etc., à Farnham
Pour informations et achat de vos billets, veuillez vous adresser à
J. E. MORIN, Agent,
23 1/2 Laframboise - St-Hyacinthe

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment les nourrir. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.
H. CLAY-GLOVER Co., Inc.
118 West 31st Street
New-York, U.S.A.

DR A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIRAUD - ST-HYACINTHE
Jno

COMPTABILITE

De maisons de commerce, compagnies, etc, à l'heure ou à la journée. Vérification des livres, préparation de rapports.

R. St-Germain, comptable,
No 59 Rue Bourdages,
Ville.
n25d2-9-16

"BACCHUS"

Vin Tonique au Quinquina sans rival, se recommande par la qualité supérieure des vieux vins de Bourgogne qui en font la base et le quinquina des meilleures provenances.

Un Apéritif et digestif délicieux.

DISTRIBUTEURS GÉNÉRAUX:
LAFORTE, MARTIN & CIE, L'ÉC.
MONTREAL.

Essence concentrée pour
LIQUEUR DE CHARTREUSE

JAUNE OU VERT (au goût)
Avec un flacon d'Essence concentrée pour liqueur de Chartreuse des Laboratoires S. L. chance, vous pouvez faire une pinte d'une liqueur des plus exquis, en même temps que très hygiénique et vous coûtant à peine le quart de ce que vous avez à payer pour les meilleures liqueurs.

Avec chaque flacon se trouve la manière de s'en servir, qui est des plus faciles.
En vente partout, Prix: 25c.
Sur réception du montant nous vous la ferons parvenir franco par la maille.

Laboratoire Lachance,
87, rue St-Croix, MONTREAL.

Le Vin de Quinine de
CAMPBELL

est connu de toute la Faculté de Médecine comme étant un des toniques naturels auxquels on puisse se fier. Pour rendre la santé à ceux qui l'ont perdue, il est incomparable. Il guérit l'insomnie et donne de l'appétit, en créant un sang nouveau et en rendant les forces au corps.

CAMPBELL & CO., Fabricants, MONTREAL.

Rend facile la pâtisserie chez s:

ROYAL BAKING POWDER
Absolument Pure
La seule poudre-levain faite avec la crème de tartre Royale, extraite des grappes de raisin
PAS D'ALUN, PAS DE PHOSPHATE DE CHAUX.

THEATRE CORONA

VENDREDI, 25 NOVEMBRE, en soirée.
 SAMEDI, 26 NOVEMBRE, en matinée seulement.

UN PHOTODRAME DES PLUS PASSIONNANTS

OLIVER TWIST

L'étoile principale de cette production merveilleuse est

Harold Goodwin

un artiste d'un talent extraordinaire, qui est supporté par une distribution d'autres artistes de première valeur.
Un des plus grands films qui soient.

COMEDIE et 5ième épisode de la Série

LA DAME DE CARREAU

SAMEDI SOIR, 26 NOV.
PAS DE VUES

GRANDE ASSEMBLEE au Théâtre Corona pour dames et messieurs.

Le Candidat, l'Honorable Dr. Choquette, de St-Hilaire, M. Fernand Rinfret, député de St-Jacques, et d'autres orateurs porteront la parole.

DIMANCHE, 27 NOV.

Le Chant de l'Ame

Un Film Extraordinaire qui fera les délices de tout le monde.

GAZETTE DE PATHE, COMEDIE, et 13ième épisode de la Série

LE TRAIT VENGEUR

ADMISSIONS: ORCHESTRE 30 CTS, BALCON 25 CTS.
Sièges Réservés, 5 cents additionnels. — Taxe incluse.

LE CLAIRON, St-Hyacinthe.

Aux AUTOMOBILISTES

C'est le temps de songer à l'emménagement (storage) et à la réparation de vos autos.

Nous faisons toutes les réparations qui se puissent faire à une machine, soit dans le mécanique, la peinture, la couverture, les pneus, etc.

Une spécialité dans les réparations électriques, générateurs, démarreurs, magnetos, troubles, etc.

Nous avons des experts pour reparer les machines de toutes les marques.

Satisfaction garantie. Nous réparons aussi les tracteurs.

GARAGE FORTIN

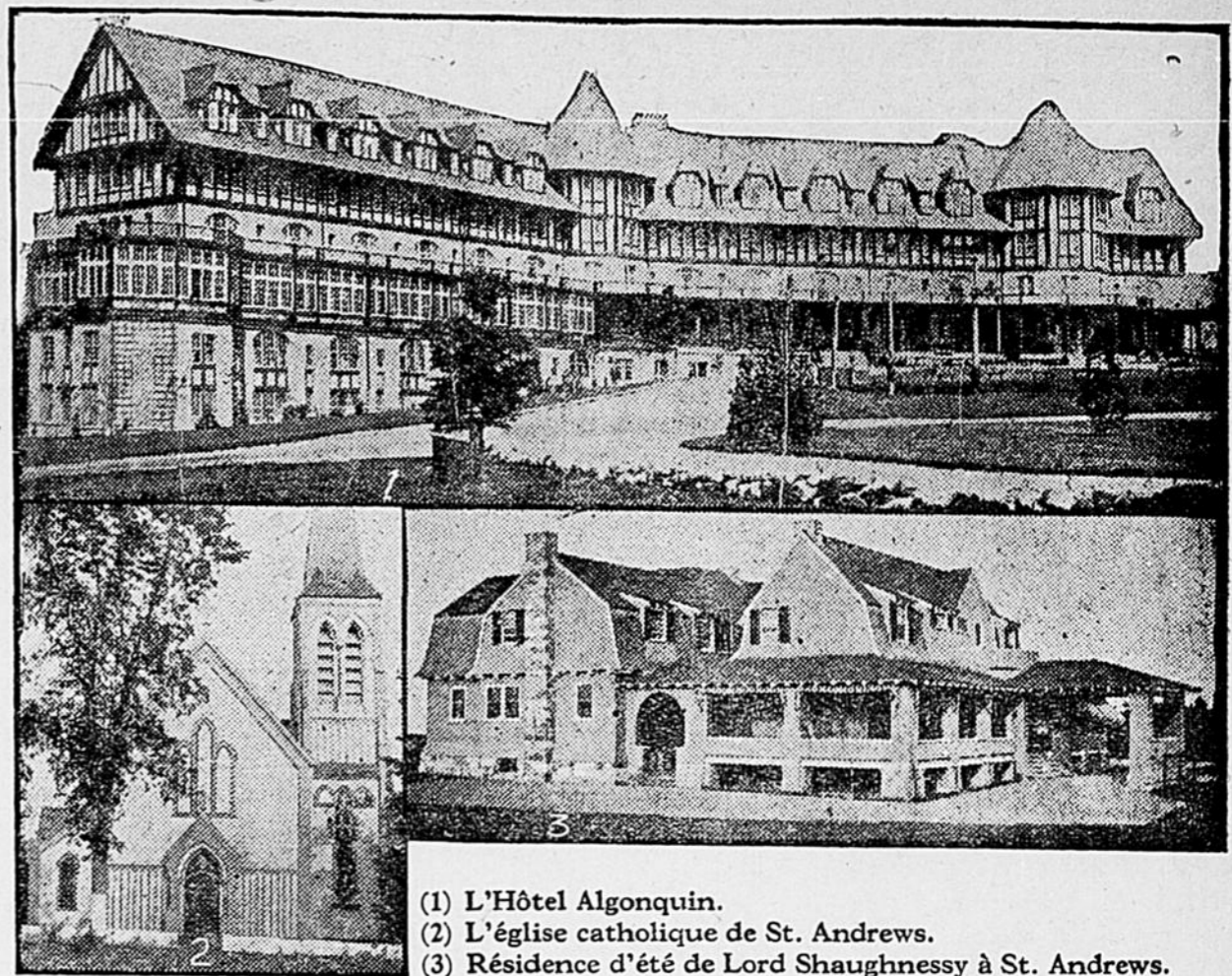
J. F. FORTIN, Prop.

38-40 Mondor - Tél. 566
SAINT-HYACINTHE Jno



Les Villégiatures de l'Atlantique

ST. ANDREWS-BY-THE-SEA



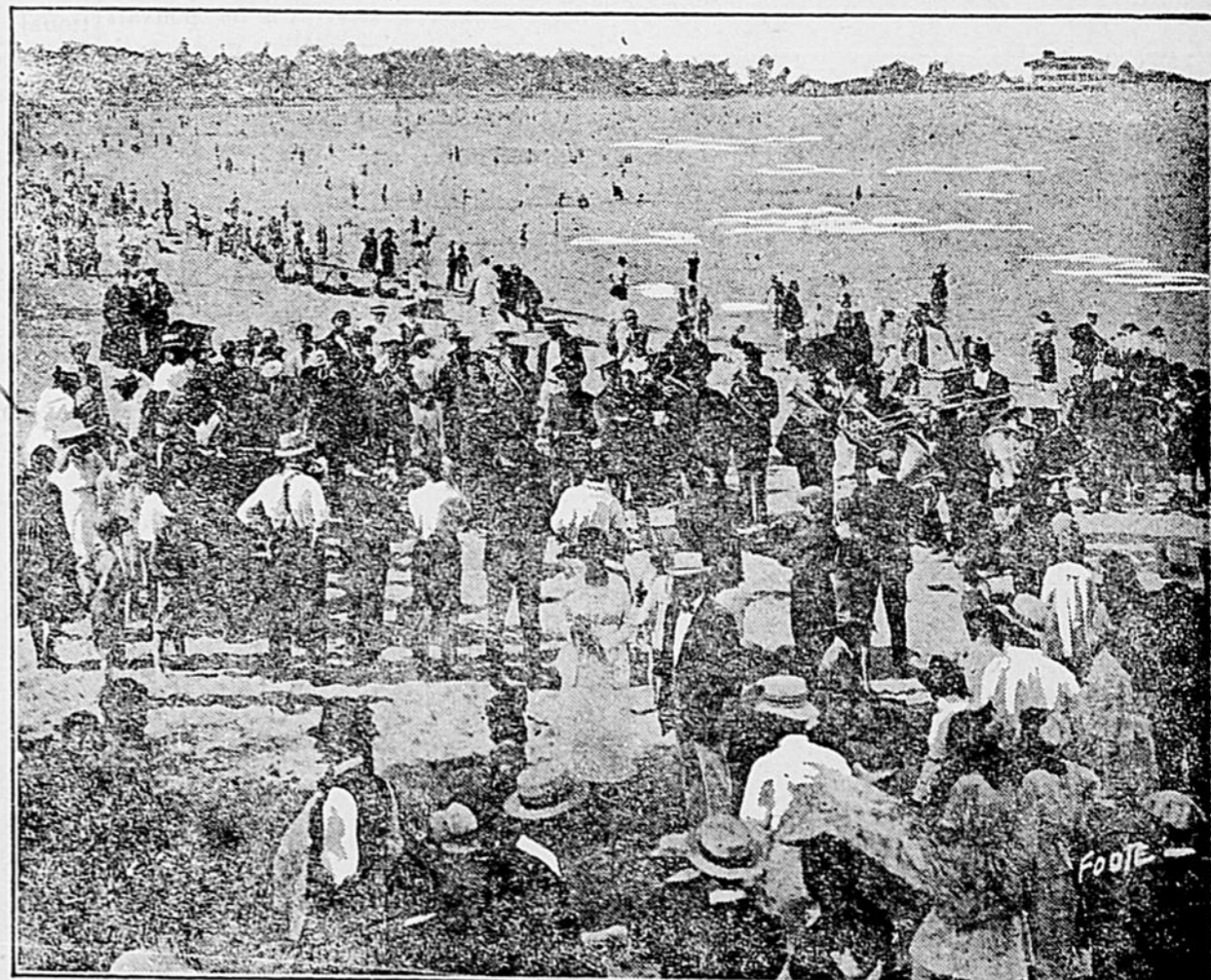
(1) L'Hôtel Algonquin.
(2) L'église catholique de St. Andrews.
(3) Résidence d'été de Lord Shaughnessy à St. Andrews.

PARMI les villégiatures les plus fashionables de l'est du Canada, St. Andrews-by-the-Sea occupe certainement l'une des premières places, tant par le pittoresque de son site et la beauté de la contrée environnante, que pour la société qui s'y donne rendez-vous durant les mois de la belle saison. Coquettement situé sur une langue de terre qui s'allonge dans les bouches de la rivière Ste-Croix, laquelle après avoir coulé ses flots entre l'état du Maine et le Nouveau-Brunswick, se déverse dans la tumultueuse Baie de Fundy, St. Andrews s'est depuis quelques années, acquies une réputation égale à celle de n'importe quelle plage à la mode dont s'engorguaient nos voisins sur les côtes de l'Atlantique. C'est en tout point un endroit charmant où les amateurs de la vie au grand air peuvent, durant les chaudes journées de l'été, se livrer aux nombreux sports qui caractérisent les villégiatures les plus en vogue. Maintenant que le retour aux conditions d'avant-guerre s'effectue

normalement, tant à cause de la rentrée dans la vie civile de milliers de Canadiens, que du rajustement des problèmes du transport, on s'attend à une forte affluence de touristes à St. Andrews cette année et déjà, les nombreuses demandes de renseignements concernant la populaire plage de la Baie de Fundy justifient amplement ces prévisions. Les deux superbes terrains de golf qui s'y trouvent sont probablement la principale attraction de l'endroit, car ils sont comptés parmi les plus beaux d'Amérique. Surplombant tous deux la mer bleue, les amateurs peuvent tout en se livrant à leur sport favori, respirer les effluves salins et vivifiants de l'océan. L'un des terrains a 2,500 pieds de long et l'autre 6,000 pieds. La plage, les magnifiques routes qui rayonnent de la ville vers l'intérieur, la pittoresque baie de Passamaquoddy, toute parsemée d'îles boisées et à demi sauvages, qui étend ses ramifications nombreuses tout autour, offrant ainsi les plus grands avantages pour le cano-

tage, la pêche et le yachting, ont encore contribué à faire de St. Andrews un véritable petit paradis terrestre. La Compagnie du Pacifique Canadien, dont le réseau dessert efficacement ce point intéressant, y possède encore une superbe hôtellerie reconstruite récemment et qui offre toutes les commodités des grandes villes aux visiteurs: l'Algonquin, tel est le nom de l'hôtel, est en effet l'un des plus luxueux dirigés par cette compagnie. La ligne de navires qui fait le service entre Boston et St. John, N.B. amène aussi un grand nombre de touristes américains à St. Andrews. Lord Shaughnessy est l'une des personnalités les plus en vue qui ont fait de St. Andrews leur résidence favorite; il y possède une vaste propriété sur laquelle il s'est fait construire un véritable château, et l'on sait que c'est à St. Andrews, que feu Sir William Van Horne aimait à aller se reposer des fatigues de la vie active qu'il menait jusqu'à la fin de sa vie.

Une Plage Populaire au Manitoba



Winnipeg-Plage au Manitoba.

La situation de Winnipeg au milieu des plaines ensoleillées de l'Ouest canadien, ne signifie pas absolument que les habitants de la métropole des prairies soient privés des plaisirs qu'offrent durant les mois de l'été, les plus belles villégiatures de l'Est, aux populations des villes de l'Ontario et de la province de Québec. A part le canotage et le yachting, qu'ils peuvent pratiquer sur la rivière Rouge, qui traverse la ville, les gens de Winnipeg ont encore l'avantage de posséder à une cinquantaine de milles de chez eux, l'une des plus belles plages du Canada tout entier, dont le sable fin et l'onde peu profonde, font les délices des baigneurs, qui s'y rendent non seulement de la capitale du Manitoba, mais aussi des diverses parties de la province et même des centres de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Winnipeg-Plage est située sur la rive ouest de la portion méridionale du vaste lac Winnipeg, renommé avec ses voisins les lacs Manitoba et Winnipegosis, pour l'abondance du poisson dans leurs eaux limpides, particulièrement du fameux "poisson blanc," si recherché par les gourmets. Cette plage populaire est efficacement desservie par un embranchement du Pacifique Canadien qui la relie avec Winnipeg, de sorte que l'accès en est facile pour ceux qui aiment à y aller passer leurs fins de semaine ou même leurs soirées, quand viennent les grandes chaleurs de l'été. Durant la période de chaleurs torrides qui s'abattit sur le pays en juin et juillet dernier, Winnipeg-Plage devint le rendez-vous de presque toute la population de la capitale; par centaines et par milliers, des gens de toutes catégories, anxieux de fuir l'atmosphère suffoquante des rues brûlées par le soleil, pour trouver un peu de fraîcheur, ne cessèrent de se diriger vers cette villégiature à la mode, grâce aux nombreux trains qui faisaient le service entre Winnipeg et la plage.

Là, sur les bords de cette superbe nappe limpide que forme le lac Winnipeg, on pouvait respirer à son aise et prendre ses ébats librement. Les pique-niqueurs avaient toutes les facilités pour se réunir en groupes et souper en famille sous les grands arbres, tandis que les amateurs de jeux pouvaient à leur guise organiser des joutes diverses sur les terrains spécialement affectés à cette fin. Des cabines pour les baigneurs sont à la disposition du public et les visiteurs peuvent encore se procurer des canots pour des promenades sur l'eau. Un élégant restaurant, un carrousel, un cinéma et divers autres lieux d'amusements complètent la série d'attractions offertes aux visiteurs à Winnipeg-Plage. La popularité de cet endroit va grandissant chaque saison et si l'on en juge par les foules qui s'y sont rendues cet été, on peut affirmer dès maintenant qu'il sera bientôt l'Atlantic City de l'Ouest canadien.

Ce sont eux qui en sont responsables.

La loi de conscription est l'œuvre du parti conservateur.

L'HON. M. TASCHEREAU

Québec, 15.—Au cours de deux grandes assemblées où il a adressé ces jours derniers la parole, à Château-Richer et à Sainte-Anne de Beaupré, l'honorable Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec, a montré à ses électeurs de Montmorency quels sont, d'après lui, les véritables auteurs de la conscription et il a répondu à M. Belley. Voici le discours du premier ministre :

L'HON. M. TASCHEREAU

B. Belley, dans le discours qu'il n'a pas pu prononcer à Château-Richer, ces jours derniers, mais qu'il a publié dans les journaux, s'est fait l'avocat de la prétention des conservateurs aux abois qui, pour effacer tout l'odieux qui s'attache à leur loi de conscription de 1917, viennent dire dans toute la province : la conscription n'est pas notre œuvre, mais c'est sir Wilfrid Laurier qui l'a inscrite dans nos statuts en 1904.

Il est impossible de se moquer plus grossièrement de l'électorat et de faire une assertion plus contraire à la vérité. Il est vrai qu'en 1904 le gouvernement Laurier a fait adopter par le Parlement l'acte concernant la milice et la défense du Canada et qui est l'acte 4, Ed. VII, ch. 23.

Il n'y a pas un peuple civilisé qui ne pourvoit pas à sa défense, et le Canada a fait comme les autres. Son parlement a édicté une loi qui autorise la levée des soldats, s'il lui est nécessaire de défendre son territoire, de maintenir l'ordre intérieur ou de se protéger.

EN 1868

M. Belley a dit aux électeurs de Château-Richer que c'est le gouvernement Laurier qui avait établi la conscription, mais M. Belley ne peut pas ignorer que l'Acte de la milice et de la défense de 1904 n'était que la refonte de l'acte de la milice et de la défense de la Puissance, passée par le parlement du Canada en 1868, et qui est l'acte 31 Vict. ch. 40. Sir Georges-Etienne Cartier, un conservateur encore meilleur que M. Belley, avait lui-même présenté cette loi, qui est la première du genre dans nos statuts depuis la Confédération.

Si un acte de milice et de défense est un acte de conscription, il faut donc en attribuer la paternité aux conservateurs. C'est là une chose que M. Belley a oublié de dire aux électeurs de Château-Richer. J'en comprends le motif, car si M. Belley avait référé à la loi de Cartier, il aurait été obligé d'admettre qu'elle était beaucoup plus sévère que celle de Laurier, et ne donnait pas au peuple les mêmes garanties.

En effet, la section 11, de l'acte Laurier, décrète que : "Lorsque le gouverneur en conseil mettra la milice ou quelque partie de la milice, en activité de service, si le Parlement n'est pas alors en session par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant arriver avant 10 jours, il sera lancée une proclamation convoquant les Chambres dans le délai de quinze jours et le Parlement, en conséquence, se réunira et siégera le jour fixé par cette proclamation".

Aucune semblable disposition ne se trouve dans l'Acte de Cartier, la différence saute aux yeux. Laurier ne voulait pas que le Canada

put s'engager dans une guerre, ni que ses soldats aillent au feu, sans que le Parlement ne fût consulté et n'y consentît. C'est là du vrai libéralisme.

Cartier, de son côté, par la section 61 de son acte décrétait que :

"Sa Majesté pourra appeler en tout ou en partie, la milice au service actif, dans ou hors la Puissance, lorsque la chose sera en aucun temps jugée à propos, en conséquence de guerre, l'invasion, d'insurrection et d'appréhension d'aucun de ces dangers."

Le Parlement, dans ce dernier cas, n'a donc rien à y voir. C'est là du Toryisme dont M. Belley est probablement fier.

POUR TEMPERER

Comme on le voit, la Loi Laurier a apporté un tempérament considérable à la loi Cartier. La meilleure preuve de tout ceci, c'est que le 1er août 1914 le gouvernement Borden lui-même faisait télégraphier au gouvernement impérial par le gouverneur général que l'article 69 de la loi Laurier ne permettait pas à la milice canadienne d'aller en service actif en dehors du Canada, sauf pour la défense du pays.

Et si maintenant nous prenons l'Acte de 1917, ce n'est plus une loi de milice et de défense du Canada, mais elle s'appelle : "Loi concernant le service militaire." C'est la conscription dans toute sa rigueur et qui, malgré ce qu'affirme M. Belley, comprend beaucoup plus d'hommes que la loi Laurier. En effet, celle-ci par la section 27, stipule :

"Qu'il ne sera jamais tiré au sort plus d'un fils de la même famille, demeurant dans la même maison, sauf certains cas".

Je n'ai guère besoin de dire combien une disposition comme celle-là était à l'avantage surtout de la province de Québec, où les familles sont nombreuses. On ne pouvait faire l'appel que d'un seul fils, tandis que la loi Borden, que MM. Meighen et Belley défendent, aujourd'hui, abolit complètement le tirage au sort et divise les conscrits en dix classes, lesquelles comprennent tous les hommes, moins ceux déclarés inaptes au service par les bureaux d'exemption, qui ont fonctionné de la manière que l'on connaît et qui ont donné occasion à certains faiseurs de ruiner les familles pour exempter leurs fils de la conscription.

M. Meighen, et après lui M. Belley, et après lui les orateurs conservateurs de la province vont répéter partout que c'est Laurier qui a établi la conscription en 1904. Mais, si tel est le cas, pourquoi Laurier, le 17 janvier, 1916., en plein parlement, s'écriait-il : "Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada", (Hansard, 1916, vol. 1, page 19), et pourquoi sir Robert Borden (Hansard, page 26), dans sa réponse, disait-il au parlement et à tout le Canada : "J'ai clairement fait comprendre à la population canadienne que nous n'entendons pas établir de conscription. Je le déclare de nouveau explicitement".

PAS LA CONSCRIPTION

Tout le monde admettait donc, à cette époque, que la prétendue conscription d'avant 1917 n'existait pas et n'était rien autre chose qu'un acte pourvoyant à la défense du Canada, et personne, ni Laurier, ni Borden, ne considérait cette loi comme une loi de conscription.

Sir Robert Borden a lui-même si bien compris que c'est son gouvernement qui établissait la conscription, que lorsqu'il a proposé

son projet de loi, il s'est exprimé comme suit, en Chambre :

"En conséquence, le devoir m'incombe d'annoncer au parlement que le gouvernement déposera bientôt un projet de loi destiné à organiser le service obligatoire, par classe, pour lever les renforts nécessaires afin de maintenir les effectifs de l'armée canadienne au front, et lui conserver son rang de troupe de combat de premier ordre, dans les forces militaires de l'Empire."

Du reste, l'iniquité se ment à elle-même, car M. Meighen, parlant à Trois-Rivières, ces jours derniers, a dit textuellement les paroles suivantes :

"J'ai favorisé la conscription. J'ai présenté en Chambre la loi du service militaire. Je m'en suis fait l'avocat, à maintes reprises, à la Chambre des Communes et dans chacune des provinces du Dominion."

M. Belley ignorait sans doute ces paroles de son chef.

Comment les conservateurs peuvent-ils maintenant prétendre qu'ils ne sont pas les pères de la conscription, quand sir Robert Borden en 1916 déclarait qu'il n'y en avait pas et qu'il n'en serait pas décrété, qu'en 1917, il a dit qu'elle était nécessaire et qu'il présentait un projet de loi à cet effet, et quand M. Meighen proclame aux gens de Trois-Rivières qu'il a favorisé la conscription et qu'il a présenté en Chambre la loi du service militaire ?

Mais il y a plus. La conscription avait été si peu mise dans nos statuts par sir Wilfrid Laurier que tous ceux qui se sont opposés à l'enregistrement national l'ont fait parce qu'ils y voyaient un acheminement vers le service obligatoire.

Mrg BRUCHESI

Rappelez-vous la déclaration formelle de Mrg Bruchesi à St.-Benoit, le 6 juin 1917 : "Lorsqu'il s'est agi des cartes du service national, j'ai demandé au premier ministre s'il était question de conscription. Sir Robert Borden m'a répondu d'une façon catégorique qu'il n'était nullement question de conscription, et qu'il était pour sa part opposé à toute forme de service obligatoire." Et il ajoutait : "des droits indéniables ont été violés, des lois ont été adoptées dont semblent avoir peur ceux-là mêmes qui les ont imposées".

Comme vous le voyez, non seulement la conscription n'existait pas dans nos lois, mais le premier ministre lui-même s'en déclarait l'adversaire et promettait à l'archevêque de Montréal qu'il n'y en aurait pas.

Le cardinal Bégin déclarait de son côté, au sujet de la loi de conscription de 1917 : "Cette loi est une mesure qui cause au clergé canadien les pires appréhensions."

M. Belley peut-il nous citer de semblables dénégations quand la loi de 1904 a été votée par le Parlement ? Je crois que tout ceci dispose de la prétention de M. Belley et de ses amis.

LA MOTION BARRETTE

Disons, maintenant, un mot de la motion Barrette.

Lorsque l'Acte de Conscription de 1917 a été soumis à la Chambre, M. Barrette en a proposé le renvoi à six mois. On sait que les provinces anglaises étaient presque unanimement en faveur de la conscription. Sir Wilfrid, d'après M. Barrette, lui aurait demandé de ne pas présenter sa motion de renvoi à six mois, qu'elle n'avait pas l'ombre d'une chance d'être votée par la Chambre, mais qu'il valait mieux soumettre la question au peuple du Canada par un referendum. M.

Barrette, toujours d'après ses déclarations, aurait refusé avec le résultat que sur une Chambre de 235 neuf députés seulement ont voté en faveur de cette motion. L'amendement de sir Wilfrid, à l'effet de la conscription, ne pourrait être mise en vigueur qu'après un plébiscite, avec l'approbation de tout le peuple canadien, fut défail. En outre qu'il rallia tous les députés canadiens-français de la province de Québec, bon nombre de députés anglais le supportèrent également.

L'amendement de sir Wilfrid était logique : toute la question était soumise au peuple et c'est de la saine démocratie que de permettre à celui-ci de se prononcer sur une mesure de cette importance.

LE DEVOIR A ACCOMPLIR

Si le peuple du Canada, par son vote, approuvait la conscription, je suis convaincu que les Canadiens-Français se seraient ralliés à l'opinion de la majorité, car ils sont aussi anxieux que leurs compatriotes anglais de défendre leur pays et de faire toute leur devoir.

M. Belley et ses amis font grand cas de la motion Barrette. Mais quelques mois après qu'elle fut soumise à la Chambre, des élections générales eurent lieu.

En fut-il jamais question ?

Elle était encore fraîche à la mémoire de tous, Laurier vivait. Pourquoi Barrette a-t-il attendu après la mort de notre chef pour rapporter les conversations qu'il prétend avoir eues avec lui ? Craignait-il la contradiction ?

Et c'est après quatre ans, au cours d'une nouvelle élection générale qu'on veut berner l'électorat par ces moyens indignes.

Mais l'élection générale de 1917 ne s'est-elle pas faite précisément sur la question de conscription ? Chacun le sait. La province de Québec a fait bloc contre cette mesure la majorité unioniste s'est recrutée dans les provinces anglaises. M. Belley et ses amis vont-ils maintenant prétendre, si Laurier était l'auteur de la conscription, que sa province a fait bloc en sa faveur pour l'en remercier et que les provinces anglaises ont voté contre lui pour l'en punir ?

Les électeurs du comté de Montmorency sont trop intelligents pour se laisser prendre à de si grossières balivernes et inviteront M. Belley, le 6 décembre, à aller étudier l'histoire politique de notre pays dans le silence et le recueillement de son foyer.

DEGES

Vendredi dernier, 18 novembre, en l'église cathédrale de cette ville, avaient lieu les funérailles de M. Charles-Auguste Mongeau, fils de M. J. B. Mongeau, décédé subitement à Montréal, à l'âge de 23 ans.

La famille de M. J. B. Mongeau est très avantageusement connue à St.-Hyacinthe, aussi a-t-elle rencontré la sympathie de tout le monde dans le deuil qui est venu si subitement l'affliger. Et, l'affluence considérable de personnes qui assistèrent aux funérailles du jeune Charles-Auguste, vendredi, témoigna avec évidence de l'estime dont jouit, au sein de la classe ouvrière à laquelle il appartient, M. J. B. Mongeau, cette estime s'étendant à toute sa famille.

Le jeune Mongeau laisse, pour le pleurer, outre son père, un frère M. Paul-Émile Mongeau, de Montréal, et quatre soeurs, Mmes Soucy, née Isola, et Guilbert, née Corinne, toutes deux de Lind Mass, et Mlles Irène et Jeanette Mongeau, de cette ville.

Nos meilleures sympathies à la famille Mongeau.

LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

suite de la première page

tisans de M. Meighen ne sont pas encore 175 et les progressistes ont à peine 150 candidats dans la lutte.

Ces chiffres sont un démenti à l'hon. M. Meighen qui déclarait et faisait écrire à ses agents de publicité que les libéraux n'auraient pas de candidats à l'ouest de la rivière d'Ottawa. Ils donnaient à entendre par là que les libéraux ne comptaient pas prendre beaucoup de sièges en dehors des provinces Maritimes et de Québec.

Il est vrai que l'Est est pratiquement solide pour les libéraux, mais Ontario est une terre d'espérance, une terre de promesses et les libéraux pourraient facilement prendre un 30e de comtés, — ce qui serait une grande surprise pour M. Meighen et les fermiers.

Les libéraux n'ont pas seulement le plus grand nombre de candidats dans cette lutte, ils ont encore les meilleurs hommes. Inutile de revenir sur le replâtrage du Ministère Meighen. Les pièces collées au pan de mur de Québec sont trop petites et de mauvaise qualité. Cela ne résistera pas à la tourmente du 6 décembre.

On est encore à se demander où sont les bons hommes dans le groupement fermier. Crerar fait un peu penser aux raisins verts. Il n'a pas la préparation générale, il n'a pas manifesté les qualités qui font les hommes d'état.

Un coup d'œil jeté sur le parti libéral indique qu'il possède une pléiade d'hommes d'une longue expérience politique, des hommes qui sont allés à une grande école, celle de Laurier, des hommes qui ont une réputation mondiale, concernant les questions financières, sociales et économiques. Il suffit de mentionner l'hon. M. King, sir Lomer Gouin, l'hon. M. Fielding, l'hon. M. Lemieux, l'hon. Dr. Béland, Ernest Lapointe, etc.

Ces noms peuvent à eux seuls inspirer la confiance et ramener à un pays, la prospérité, la paix, l'abondance ; ce sont des hommes qui possèdent la confiance des gens d'affaires comme des classes moins fortunées et ils sont prêts à rendre justice à tout le monde.

On entend parfois des critiques contre les politiciens pratiques, les politiciens de carrière. L'ouvrier qui doit faire un apprentissage de 4 années et plus, avant de posséder son métier sait qu'il n'est pas facile d'exceller sans préparation éloignée, longue et intelligente.

Le cultivateur qui a été élevé sur une ferme sait par expérience qu'il serait impossible à un homme ou une femme de lui succéder et d'administrer, de soigner les mille détails d'une industrie aussi compliquée, sans une préparation, sans un entraînement.

Il n'en est pas autrement de la politique. Il faut avoir fait un stage, il faut avoir appris la routine et il faut s'être imprégné de la constitution, de la tradition pour gouverner un pays comme le Canada vers le succès financier et commercial.

Où sont les experts financiers, d'une réputation mondiale dans le groupe fermier, progressiste, etc ? Il n'y en a pas. Ces gens ne sont pas connus sur les grands marchés étrangers. Pas un seul d'entre eux a fait sa marque dans un domaine ou dans un autre ; pas un seul des candidats progressistes n'est une autorité financière, commerciale, industrielle ou sociale.

Nous croyons de notre devoir de mettre les libéraux de la campagne en garde contre les fermiers organisés, ici et là. Ils ont pour chef un nommé H. Clément. Il y aurait probablement intérêt à creuser les origines de sa carrière publique.

Le petit conseil organisé à Montréal avec J. N. Ponton comme gérant, est louche, pour les libéraux du moins. On sait que M. Ponton est un conservateur qui cherche à diviser les fermiers libéraux pour faire l'affaire du gouvernement Meighen. C'est un partisan avant tout. Il n'y a pas à dire, de tels chefs ne sauraient inspirer la confiance des cultivateurs libéraux.

Ils n'éparpillent pas leurs forces, au moment où ils peuvent battre Meighen et se contenter le cœur. Ils voteront pour les candidats franchement libéraux, comme par le passé.

Les Canadiens-Français détestent souverainement les mouvements de classe. Ils sont habitués à vivre en harmonie avec leurs pasteurs, le médecin, le notaire, l'avocat, le marchand. Cultivateurs, artisans et journaliers ne crient pas à l'oppression, car la paroisse canadienne-française est une grande famille. Chacun y est libre de choisir ses opinions politiques, mais on vit heureux et content. On respecte le caractère sacerdotal, en admire l'aristocratie de l'intelligence, du caractère ; on est libre, on ne s'incline devant aucun meneur ou agitateur de classes.

A cette heure troublée de notre vie politique, nous invitons nos amis à ne pas faire le jeu de quelques trouble-fêtes politiques. Restons attachés au drapeau de sir Wilfrid Laurier. Rallions-nous autour des chefs estimés que nous connaissons et votons pour les candidats libéraux.

Le parti libéral fait appel à toutes les classes. Il est assez vaste pour les accueillir toutes et les ramener à un sentiment d'unité, de contentement, de paix en inspirant confiance dans son administration, en aidant au développement commercial, en fournissant de l'emploi et en assurant des marchés avantageux.

Travaillons tous ensemble pour King, et le triomphe du libéralisme le 6 décembre.

LES ASSEMBLÉES DANS ST-HYACINTHE-ROUVILLE

SAMEDI,	26 novembre	à 2 hrs P. M.,	Saint-Hilaire.
DIMANCHE,	27 "	après la messe,	Saint-Charles.
"	"	après vêpres,	Saint-Denis.
"	"	le soir, à 7 hrs,	Saint-Bernard.
LUNDI,	28 "	à 2 hrs P. M.,	La Présentation.
JEUDI,	1er décembre,	à 2 hrs P. M.,	Saint-Thomas.
SAMEDI,	3 "	à 1.30 hr. P. M.	Saint-Hyacinthe.
DIMANCHE,	4 "	après la messe,	Saint-Judes.
"	"	après vêpres	Saint-Barnabé.